



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS
04 32 44 89 31
l.deschamps@cdg84.fr

Circulaire n°22-65

Objet : Elections professionnelles 2022

Dépôt des listes de candidats

P.J. : 11

Avignon, le 2 septembre 2022

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux
des organisations syndicales départementales de
Vaucluse

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022, et en particulier du dépôt des listes de candidats, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint :

- une fiche technique relative à la composition et aux modalités de dépôt de vos listes de candidats auprès du CDG 84
- un modèle de liste de candidat
- trois modèles de déclaration de candidature (CAP, CCP et CST)
- trois fiches récapitulant les conditions pour être électeur en CAP, CCP et CST
- un modèle de récépissé de dépôt des listes de candidats pour chaque instance
- un imprimé relatif à l'impression des professions de foi
- un imprimé d'inscription pour la mise sous pli du matériel de vote

Madame Laure DESCHAMPS, responsable du Pôle Appui aux Collectivités, se tient à votre disposition par téléphone, ainsi que par messagerie électronique, pour la **vérification de la recevabilité de vos listes de candidats** en amont de la date butoir de dépôt, **du 15 septembre au 15 octobre 2022.**

Pour rappel, **sont éligibles aux CAP, CCP et CST**, les agents remplissant à la date limite du dépôt des listes, les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale de l'instance concernée.

Toutefois, **sont exclus**, conformément aux décrets relatifs aux différentes instances, réaffirmés par le Conseil d'Etat n°454471 du 22 juillet 2022 :

- Les agents en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en congé de grave maladie
- Les fonctionnaires qui ont été frappés d'une sanction disciplinaire du 3^{ème} groupe (rétrogradation ou exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans) sauf si amnistiés ou relevés de leur peine
- Les agents contractuels qui ont été frappés d'une exclusion temporaire de fonctions d'au moins 16 jours, à moins qu'ils n'aient été amnistiés ou qu'ils n'aient été relevés de leur peine
- Les agents frappés d'une des incapacités énoncées à l'article L.6 du Code Electoral (interdiction du droit de vote et d'élection).

La date butoir de dépôt des listes de candidats est fixée au jeudi 20 octobre 2022 à 17 heures auprès du service Direction Générale du CDG 84. Les listes peuvent toutefois être remises au service avant cette date, **sur rendez-vous**.

Chaque liste sera déposée sous format papier ainsi que sous format dématérialisé PDF, et devra être accompagnée d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat, avec la copie d'une pièce d'identité.

L'organisation syndicale remettra également à cette occasion :

- **une copie de ses statuts**
- **Pour l'organisation de la mise sous pli : la liste des personnes qui seront présentes pour la mise sous pli mentionnant leur disponibilité, les nom, prénom et collectivité de l'agent**

A noter :

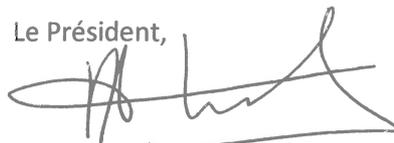
- **Mise sous pli du jeudi 27 octobre au mardi 15 novembre 2022 inclus**
- **Désignation de 2 personnes minimum par jour et par organisation syndicale**
- **le CDG 84 adressera des convocations aux agents concernés sous couvert de leur collectivité au plus tard le 24 octobre 2022**
- **Pour les professions de foi : le fichier PDF si l'organisation syndicale souhaite que la profession de foi soit imprimée en noir et blanc par le CDG, ou les copies de la profession de foi**

Les listes de candidats seront affichées dans les locaux administratifs et sur le site internet du CDG 84 le **vendredi 21 octobre 2022**. Elles seront également communiquées par courriel aux organisations syndicales départementales et aux collectivités/établissements affiliés au CDG 84 ce même jour.

Le pôle Appui aux Collectivités reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Maurice CHABERT